Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le jour du concours

Les candidats dont le dossier d'inscription est déclaré recevable, reçoivent une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves une quinzaine de jours avant celles-ci.

Pour les informations d'ordre pratique : hébergement, restauration…, les candidats doivent se mettre en relation avec les centres d'informations touristiques des villes accueillant un centre d'examen (dans la mesure où les effectifs de certains concours le requièrent, plusieurs centres d'examen peuvent être ouverts en région Auvergne-Rhône-Alpes).

Une convocation aux épreuves d'admission sera adressée aux candidats admissibles à partir de la diffusion des résultats d'admissibilité.

URL Source

https://www.cdg-aura.fr/menu/jour-concours